

***Séance régulière du
Conseil scolaire fransaskois***
Le vendredi 29 mars 2019 (9 h 00)
Salle de conférence
Regina

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Joseph Poirier, Région n° 1 de Bellegarde
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille (à partir de 9 h 22)
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence (Zoom Meeting)
Hélène Grimard, Région n° 5 de Saskatoon
Jérôme Perrault, Région n° 6 de Zenon Park
Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert (à partir de 9 h 15)
Martin Prince, Région n° 8 des Battlefords
Anita Francon, Région n° 9 de l'école de St-Isidore
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général aux affaires
Lucie Pineau, Chef des services financiers
Siriki Diabagaté, Directeur des services financiers
Claude-Jean Harel, Coordonnateur des projets stratégiques et spéciaux
Pier-Olivier Fortin, Coordonnateur aux communications par intérim
Sébastien Fillion, Coordonnateur des technologies de l'information
Catherine Colombet, Adjointe administrative à la direction générale aux affaires

I. Ouverture

1.1 Bienvenue

La présidence du CSF, M. Alpha Barry souhaite la bienvenue. Il remercie tant les membres du CSF, que le personnel du CÉF de leur présence.

La présidence du CSF constate que le quorum est atteint et appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 29 mars 2019 à 9 h 00. Il présente les excuses de la conseillère scolaire, Mme Geneviève Binette qui aura quelques minutes de retard pour des raisons professionnelles.

La présidence du CSF invite ensuite la conseillère scolaire, Anita Francon, à faire la lecture du mot de bienvenue :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants-droits de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.
- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12^e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 29 mars 2019 et
**assentiment sur la correspondance*

19.015 JOSEPH POIRIER : Que l'ordre du jour de la séance régulière du 29 mars 2019 à Regina soit adopté tel que présenté.

Adopté

19.016 ALPHA BARRY : Que le CSF adopte par assentiment le point 3 de l'ordre du jour de la séance régulière du 29 mars 2019.

Adopté

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

1.4.1 *Politique du jour : Supervision du rendement (politique 2.8)*

Grille de révision des politiques

Politique à réviser : Supervision du rendement

Réunion du CSF du 29 mars 2019

Réviseur : Alpha Barry

Questions	Commentaires	Satisfaction
1) La politique est-elle toujours pertinente ?		Bonne
2) La politique est-elle conforme à la mission, la vision et les valeurs du CÉF ?		Bonne
3) Est-ce que la politique est facilement accessible à tous ?		Bonne
4) Est-ce que la politique est à jour et d'intérêt actuel ?		Bonne
5) La politique atteint-elle les résultats visés ?	Il y a des améliorations à faire quant à une application effective. Le Comité des ressources humaines est invité à s'assurer que les améliorations continues soient observées.	

6) Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre de la politique ?	Un formulaire est à remplir pour s'assurer des résultats : est-ce que ça donne quelque chose ? Rappel du cadre d'imputabilité adopté en 2016. Au niveau des directions générales, les objectifs sont atteints et si ce n'est pas le cas, les suivis nécessaires seront faits.	Améliorations à apporter.
------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 janvier 2019

Il est demandé d'amender la résolution 19.004 (page 4 et 5 de l'ébauche du procès-verbal de la rencontre du 28 janvier 2019) en spécifiant que la nouvelle embauche concerne les employés. La résolution est proposée comme suit :

« Que le CSF adopte les états financiers du 1^{er} trimestre 2018-2019 tels que présentés, avec un processus d'informer le conseil de toute initiative de nouvelle embauche d'employés qui n'était pas prévue dans le budget (qui affecterait le total des ETP déjà budgétisés) sauf sur recommandation du comité RH. »

La conseillère scolaire, Mme Geneviève Binette présente ses excuses pour son retard et rejoint la séance à 9 h 15.

19.017 ANITA FRANCON : Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 28 janvier 2019 tel que présenté, avec l'ajout demandé et mentionné ci-dessus.

Adopté

La conseillère scolaire, Mme Maria Lepage, rejoint la table du CSF à 9 h 22.

II. Directions du Conseil

2.1 Décisions

2.1.1 Budget 2019-2020 et projets capitaux

Présentation par M. Ronald Ajavon, Directeur général aux affaires qui apporte des détails et précisions complémentaires à la table du CSF, concernant le budget pour 2019-2020.

La direction générale aux affaires présente ensuite :

- Les hypothèses budgétaires ;
- Le calendrier des échéanciers ;

- L'entente de principe signée avec le Ministère de l'éducation
- Demande de portatives

2.1.2 Rapport des ressources humaines

Présentation par M. Ronald Ajavon, Directeur général aux affaires.

A) Rapport des ressources humaines

19.018 JOSEPH POIRIER : Que le CSF se réunisse à huis clos en présence de la direction générale aux affaires, M. Ronald Ajavon, à compter de 9 h 42 lors de sa séance régulière du 29 mars 2019.

Adopté

La direction générale aux affaires a quitté la table du CSF à 10 h 25.

19.019 MARTIN PRINCE : Que le CSF lève le huis clos de la séance régulière du 29 mars 2019 à 11 h 11.

Adopté

19.020 MARIA LEPAGE : Effectif au 1^{er} avril 2019, que le CSF change sa structure organisationnelle en ayant une direction générale unique à la tête du Conseil des écoles fransaskoises.

Adopté

19.021 JOSEPH POIRIER : Effectif au 1^{er} avril 2019, que le Conseil scolaire fransaskois nomme M. Ronald Ajavon en qualité de Directeur général du Conseil des écoles fransaskoises et remercie ce dernier pour son excellent travail accompli à la tête de l'organisation ces trois dernières années en sa qualité de Directeur général aux affaires.

Adopté

19.022 ANITA FRANCON : Que le CSF remercie M. Bernard Roy pour ses nombreuses années de dévouement à l'éducation fransaskoise ainsi que pour son leadership au sein du Conseil des écoles fransaskoises.

1 abstention (Mme Maria Lepage)
Adopté

2.2 Points d'information

2.2.1 Rapport sur les permissions d'admission

Présentation par M. Ronald Ajavon, Directeur général aux affaires du rapport relatif aux demandes de permission d'admission, au 21 mars 2019.

19.023 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF reçoive le rapport sur les permissions

d'admission tel que présenté pour les périodes du 19 janvier au 21 mars 2019.

Adopté

2.2.2 *Dossiers « Phares »*

La présidence du CSF, M. Alpha Barry, fait part aux conseillers scolaires des mises à jour sur lesdits dossiers.

2.2.3 *Relations CSF/CÉ/CÉ Inc*

Sans objet.

2.2.4 *Points de suivis de la direction générale*

La direction générale aux affaires, M. Ronald Ajavon, présente les différents points de suivis :

- Rencontre avec l'Honorable Mélanie Joly, Ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie ;
- Entente de principe entre le CSF et le Ministère de l'éducation de la Saskatchewan ;
- Formule de financement (Soutiens à l'apprentissage ; Transport ; Langue et Culture) ;
- Planification pour 2019-2020 ;
- Défis d'espaces scolaires rencontrés.

2.2.5 *Dates à retenir*

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 19 mars 2019 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres événements communautaires.

Pause dîner et reprise à 12 h 32.

19.024 ALPHA BARRY : Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines du 15 janvier au 18 mars 2019 tel que présenté au point 2.1.2 de l'ordre du jour.

Adopté

2.3 *Rapports des comités et représentants*

2.3.1 *Rapport de surveillance des conseillers scolaires*

Ce point à l'ordre du jour est l'occasion pour les conseillers scolaires de rapporter à la table du CSF des informations qu'ils jugent nécessaires de partager.

Chaque conseiller scolaire présent à la rencontre prend la parole et partage les activités communautaires, celles des écoles, les idées émergentes au sein de leur

communauté.

2.3.2 Comité stratégique et de négociation

Sans objet.

2.3.3 Comité des finances et de vérification

Présentation par la présidence du Comité Finances et Vérification, Mme Hélène Grimard, de son rapport écrit, tel que présenté dans le cahier de séance.

2.3.4 Comité de gouvernance et des politiques

Présentation par la présidence du Comité Gouvernance et Politiques, Mme Maria Lepage, de son rapport écrit, tel que présenté dans le cahier de séance.

2.3.5 Comité de reconnaissance

Sans objet.

2.3.6 Comité des ressources humaines

Le rapport du Comité RH est détaillé dans le cahier de séance. La présidence dudit comité, Mme Geneviève Binette, en fait la lecture et rappelle la résolution 19.004 adoptée en séance régulière du CSF du 28 janvier 2019.

19.025 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF entérine la recommandation du Comité des ressources humaines d'approuver l'autorisation d'embauche - ETP - 20 Production vidéo et numérique pour un coût maximal de 7 000 \$.

Adopté

19.026 GENEVIEVE BINETTE : Afin de reprendre le processus initial où la direction générale a tout pouvoir de décision, que le CSF accepte de revenir sur la résolution 19.004 adoptée le 28 janvier 2019 et qu'elle mandate la direction générale d'informer le CSF des embauches des employés par l'entremise de son rapport trimestriel comme auparavant.

Adopté

2.3.7 Représentant auprès du Comité aviseur de la Cité universitaire francophone de Regina

La représentante de ce comité, Mme Geneviève Binette, indique que sa première participation aura lieu lors de la prochaine rencontre prévue 3 mai 2019.

2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA

Présentation du rapport écrit (envoyé au préalable par courriel au CSF) du représentant du CSF auprès du Comité exécutif du SSBA, M. Martin Prince.

2.3.9 Représentant auprès de la table des élus

Rapport oral présenté par le représentant du CSF auprès de la table des élus, M. Alpha Barry. La prochaine rencontre de la table des élus est prévue le samedi 13 avril 2019.

2.3.10 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF

Présentation du rapport détaillé dans le cahier de séance par le représentant du CSF au Conseil d'administration de la FNCSF, M. Alpha Barry. Ce dernier encourage les conseillers scolaires, à participer à une enquête sur le dénombrement des ayants droit et à véhiculer cette information dans leur communauté respective.

19.027 JEROME PERRAULT : Que le CSF reçoive les rapports oraux et écrits des présidences des comités et représentants du CSF.

Adopté

19.028 HELENE GRIMARD : Que le CSF entérine le tableau des dépenses du CSF tel que présenté et qui a été examiné par le Comité des finances et de vérification le 21 mars 2019, comprenant les réclamations de septembre 2018 à février 2019.

Adopté

19.029 MARTIN PRINCE : Que les conseillers scolaires qui souhaitent participer au *Spring General Assembly* du SSBA, les 11 et 12 avril 2019 à Saskatoon, puissent le faire auprès du secrétariat et que leur inscription soit réglée par le CEF.

Adopté

19.030 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF se réunisse à huis clos en présence de la direction générale aux affaires, M. Ronald Ajavon, et du personnel présent (MM. Pier-Olivier Fortin, Siriki Diabagaté, Sébastien Fillion, Claude-Jean Harel et Catherine Colombet) à compter de 13 h 42.

Adopté

19.031 GISELE RIVARD : Que le CSF lève le huis clos de la séance régulière du 29 mars 2019 à compter de 14 h 16.

Adopté

III. **Correspondance

Ce point a été adopté par assentiment.

IV. Délégations et présentations spéciales

Sans objet.

V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière

Sans objet.

VI. Tour de table et clôture de la séance

6.1 Points saillants

Les résolutions adoptées lors de la séance régulière du 29 mars 2019 sont présentées par écrit et entérinées par les membres du CSF.

6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)

6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 28 janvier 2019

Aucune observation.

6.2.2 Autoévaluation de la séance du 29 mars 2019

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la faire en ligne au plus tard le lundi 8 avril 2019 à midi.

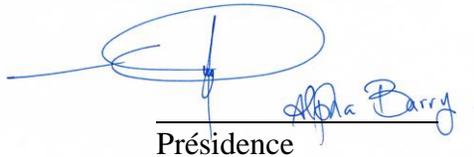
6.3 La prochaine séance :

- Le lundi 29 avril 2019, à 9 heures, à Saskatoon.

6.4 Levée de la séance du 29 mars 2019

19.032 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF lève la séance régulière du 29 mars 2019, à Regina, à 14 h 18.

Adopté


Présidence


Secrétaire